

Bazas, le 29 septembre 2025

Communiqué de presse

La Communauté de Communes du Bazadais réaffirme son soutien à l'abattoir de Bazas et aux éleveurs du territoire



L'abattoir de Bazas, seul abattoir public multi-espèces de la Gironde, est géré depuis 2017 par une société d'économie mixte dédiée, la Société Bazadaise d'Abattage, dans le cadre d'un contrat de délégation. La Communauté de Communes en est l'actionnaire majoritaire, avec 62,22 % du capital, mais n'en est pas gestionnaire.

Depuis le début de leur mandat (2020-2026), les élus de la Communauté de Communes travaillent activement sur le dossier de l'abattoir et sa pérennisation, sujet déjà prégnant lors du mandat précédent. La rencontre avec les éleveurs et les confédérations paysannes, mercredi 24 septembre 2025 devant le Conseil communautaire, a montré que ces enjeux sont désormais largement partagés et qu'un collectif se mobilise. Les élus saluent la prise de conscience collective de la situation.

La Communauté de Communes tient à souligner qu'elle a soutenu financièrement cet outil structurant durant ce mandat. Parmi les décisions prises par le Conseil communautaire :

- en 2021 : réduction de moitié de la redevance annuelle (-35 000€) et effacement partiel des dettes antérieures (-58 333€),
- en 2024 : non-appel de la redevance annuelle (-70 000€),
- en 2025 : révision à la baisse du montant de la redevance, qui a été fixé à 18 000 € au lieu de 70 000€ (-42 000€).

Au 8 juillet 2025, les dettes de la SEMop vis-à-vis de la Communauté de Communes s'élèvent à 10 380 € TTC (budget général) et 148 600 € HT (budget annexe abattoir). Le 23 juillet 2025, le Conseil communautaire a voté l'annulation partielle à hauteur de 50% de ces dettes.

Les élus de la Communauté de Communes mesurent pleinement les conséquences de la suspension soudaine de l'activité pour les éleveurs, les salariés et la filière d'élevage locale. Ils tiennent à exprimer leur solidarité envers les professionnels directement impactés par cette situation et réaffirment leur attachement profond à cet outil essentiel pour le territoire.

Le dossier de l'abattoir est aujourd'hui entre les mains du Tribunal de commerce, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte en février 2024. La Communauté de Communes reste attentive à l'évolution de cette procédure et poursuivra son soutien dans le respect de ses compétences et de ses équilibres budgétaires.

La SEMop communiquera plus d'éléments sur sa situation et ses perspectives prochainement.

Contact :

Communauté de Communes du Bazadais

contact@cdcdubazadais.fr

05 56 25 28 81